

CNU27

Compte-rendu de la session Avancement de grade 2022

La section 27 (Informatique) s'est réunie du 16 au 20 mai 2022 à Bordeaux dans les locaux de l'Institut Polytechnique de Bordeaux pour examiner les demandes d'avancement de grade. Les demandes MCF ont été examinées du 16 au 18 mai. Les demandes PR ont été examinées du 18 au 20 mai. Les membres rang B (MCF et assimilés) et rang A (PR et assimilés) siègent et statuent pour les demandes MCF. Les membres rang A siègent et statuent pour les demandes PR.

Ce document présente un bilan de cette session.

1. Introduction

Les promotions sont accordées pour 50% par les sections du CNU et pour 50% par les établissements. Pour l'année 2022, la section 27 dispose de 151 promotions à accorder, réparties de la façon suivante :

Grade de promotion	Nombre de promotions
MCF HC	73
MCF EX	24
PR 1C	17
PR EX1	20
PR EX2	17
Total	151

Les collègues promouvables, qui peuvent donc candidater à une promotion, sont celles et ceux qui remplissent au 31 décembre 2022 les critères d'ancienneté suivants :

- MCF HC : échelon 7 du grade MCF CN au 31/12/2022,
- MCF EX : 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 6 du grade MCF HC au 31/12/2022,
- PR 1C : pas d'ancienneté requise,
- PR EX1 : 18 mois d'ancienneté dans le grade PR 1C au 31/12/2022,
- PR EX2 : 18 mois d'ancienneté dans le grade PR EX1 au 31/12/2022.

Le nombre de promotions est proportionnel au **nombre de promouvables** remplissant les conditions d'ancienneté au 31 décembre 2021. On peut donc remarquer que les dossiers qui remplissent les conditions d'ancienneté en cours d'année 2022 sont promouvables, mais que leur nombre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre de promotions, à l'exception de la promotion au grade MCF EX. Les nombres de promotions sont calculés de la façon suivante :

- MCF HC : 20% des promouvables au 31/12/2021,
- MCF EX : calculé en fonction de l'objectif d'avoir 9% du corps dans ce grade en 2022,
- PR 1C : 15% des promouvables au 31/12/2021,
- PR EX1 : 15% des promouvables au 31/12/2021,
- PR EX2 : 21% des promouvables au 31/12/2021.

1. Principes d'étude des dossiers

La section rappelle l'existence sur son site¹ d'une note à destination des candidates et des candidats à un avancement de grade. Voir la section « Promotion ». Cette note explicite les éléments attendus dans le dossier et les critères, pour chaque grade, sur lesquels la section s'appuie pour évaluer les dossiers.

Il semble important de rappeler que, comme précisé dans cette note, la section « souhaite pouvoir évaluer le **delta depuis la dernière promotion** (ou le recrutement) ». Il ne s'agit bien évidemment pas d'ignorer l'intégralité de la carrière. Concrètement, la section préconise de « proposer un résumé des activités antérieures et un développement plus détaillé des activités depuis la dernière promotion » et ce, pour chacune des parties du dossier, investissement pédagogique, activité scientifique, responsabilités collectives et d'intérêt général. La section constate un nombre significatif de dossiers qui ne prennent pas en compte cette recommandation. La section remercie les candidates et les candidats d'en prendre connaissance.

La section 27 continue d'encourager les candidates et candidats à faire état dans leur dossier de tout élément de nature à avoir pu engendrer un retard de carrière. Cela concerne par exemple les congés maternité et parental, mais également les événements de santé et/ou personnel ayant conduit par exemple à une reconnaissance RQTH ou un arrêt longue maladie.

Comme pour l'ensemble des autres sessions, la section 27 respecte les règles de déontologie du CNU². Elle renforce ces règles en faisant en sorte qu'un membre du CNU ne rapporte pas et n'intervienne pas sur les dossiers dont il ou elle a été directeur/directrice de thèse de doctorat ou garant, garante d'HDR, dont il a fait partie du jury de thèse de doctorat ou d'HDR, du même établissement, du même laboratoire, avec qui il a travaillé ou publié, du même site géographique, sur lequel il a déjà rapporté lors d'une session précédente (dans une même mandature) de la section 27.

La section 27 a mis en place, pour chacune de ses sessions, des référentes et des référents parité et égalité des chances. Encore, plus que les autres membres de la session, ces personnes sont chargées d'être attentives aux biais sociétaux et de stéréotypes qui pourraient apparaître lors de l'examen des dossiers et d'alerter la section, le cas échéant, de façon à ce que ces biais puissent être évités.

¹ <https://cnu27.univ-lille.fr>

² https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/CNU/installation/7_FICHE4_Deontologie_et_obligations_de_deport.pdf

2. Bilan

Le tableau suivant présente le nombre de promouvables et de candidatures par grade de promotion.

Grade de promotion	Promouvables	Candidatures
MCF HC	782	238
MCF EX	174	61
PR 1C	233	82
PR EX1	319	89
PR EX2	205	83
Total	1713	553

Par rapport à 2021, le nombre de promouvables est en augmentation de 1% (stable pour les MCF HC et les PR EX2, légère baisse pour les PR 1C, légère hausse pour les PR 2C, hausse de 17% pour les MCF EX). Le nombre de candidatures est le même qu'en 2021 (forte hausse pour les MCF EX et les PR EX1, baisse pour les PR 2C, PR 1C et MCF CN). En MCF, la pression est la plus forte pour le passage au grade MCF HC (1 promotion pour 3,3 candidatures). En PR, la pression est la plus forte pour le passage au grade PR EX1 (1 promotion pour 4,9 candidatures).

Le tableau suivant présente une répartition des promouvables et des candidatures par genre. Si on constate la même répartition, à un point de pourcentage près, des genres pour les promouvables et les candidatures, celle-ci varie selon les grades. Pour mémoire la répartition des genres F/H au sein de la section 27 s'établit à 24% / 76% (en MCF 26% / 74%, en PR 19% / 81%).

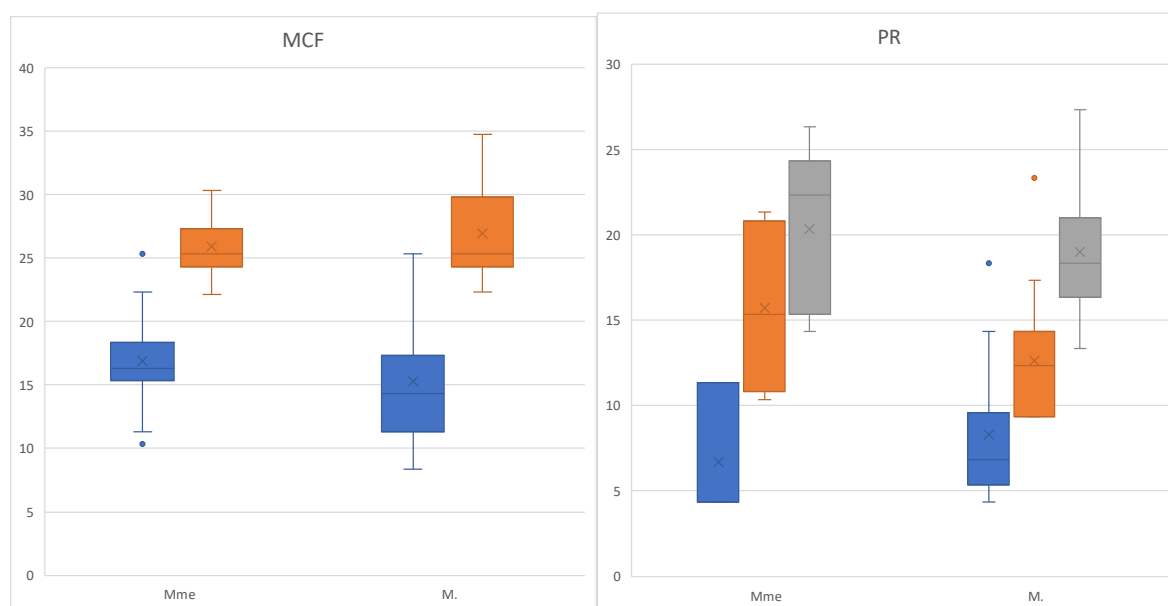
	Femmes		Hommes	
	Promouvables	Candidatures	Promouvables	Candidatures
MCF HC	22%	26%	78%	74%
MCF EX	41%	38%	59%	62%
PR 1C	15%	11%	85%	89%
PR EX1	18%	18%	82%	82%
PR EX2	20%	20%	80%	80%
Total	22%	23%	78%	77%

Le tableau suivant présente les taux de réussite par genre. Globalement les candidatures féminines réussissent mieux que les candidatures masculines (41% vs. 23%). Cela s'observe pour tous les grades.

	Femmes	Hommes
MCF HC	45%	26%
MCF EX	48%	34%
PR 1C	33%	19%
PR EX1	31%	21%
PR EX2	29%	18%

Total	41%	23%
-------	-----	-----

Les deux graphes suivants présentent la répartition des anciennetés de corps pour les promus et les promues dans chacun des grades : MCF HC (en bleu) et MCF EX (en orange) dans le graphe de gauche, PR 1C (en bleu), PR EX1 (en orange) et PR EX2 (en gris) dans le graphe de droite. Pour les MCF, l'ancienneté de corps médiane des promues est supérieure à celle des promus pour le passage MCF HC (16,3 ans pour les promues et 14,3 pour les promus), et identique pour le passage MCF EX (25,3 ans). Pour les PR, l'ancienneté de corps médiane des promues est inférieure pour le passage PR 1C (4,3 ans pour les promues et 6,8 ans pour les promus), tandis qu'elle est supérieure pour le passage PR EX1 (15,3 ans pour les promues et 12,3 ans pour les promus) et le passage PR EX2 (22,3 ans pour les promues et 18,3 pour les promus).



Bilan qualitatif

Globalement la section constate que de nombreux dossiers sont bons voire très bons. Il n'en demeure pas moins que l'avancement de grade s'apparente à un concours pour lequel le nombre de places est limité. Le retour qui est fait aux candidates et candidats doit donc s'interpréter relativement aux autres dossiers en présence. Il ne s'agit donc pas d'un jugement de valeur absolu sur les dossiers, mais d'un jugement relatif.

3. Retour sur les promotions 2021

À la date de rédaction de ce compte-rendu, les promotions 2022 par les établissements ne sont pas encore connues. Un bilan peut néanmoins être fait sur les promotions 2021.

Pour mémoire, les promotions sont accordées à 50 % par le CNU, et à 50 % par les établissements. Si les promotions par le CNU sont contingentées par section, elles ne le sont pas pour

les établissements. Il peut donc être intéressant d'observer ce qui s'est passé en 2021 pour la section 27.

La liste de l'ensemble des promotions accordées en 2021 est disponible sur Galaxie³. Le tableau suivant reprend les nombres de promotions accordées par la section 27 et par les établissements aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs de la section 27.

2021	CNU27	Établissements
MCF HC	59	63
MCF EX	17	4
PR 1C	17	17
PR EX1	22	19
PR EX2	17	14
Total	132	117

On constate que les promotions par les établissements ont été moins nombreuses pour les grades MCF EX, PR EX1 et PR EX2, identiques pour le grade PR 1C, et plus nombreuses pour le grade MCF HC. La situation était différente en 2020 où le nombre de promotions était presque identique pour les promotions par la section 27 (131) et par les établissements (130).

Aux 249 promotions obtenues en 2021 par la voie de l'avancement de grade dit de droit commun (CNU et établissements), s'ajoutent quatre autres promotions (2 en MCF HC, 1 en PR EX1, 1 en PR EX2) obtenues par des candidates et des candidats à l'avancement de grade par la voie dite spécifique. Il s'agit d'une voie pour les collègues qui exercent des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche, essentiellement des fonctions de direction, dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

³ https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/electra/promus_2021.pdf